

## Le 24 novembre 2015, dans chaque département Mobilisation des retraitées et retraités

### Les gouvernements s'acharnent contre les retraité-e-s :

Gel des pensions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013  
+ Augmentation de la fiscalité injuste

= Baisse du niveau de vie

**Et quand le gouvernement fait semblant de mettre fin au gel,** il oublie les augmentations passées des prix (0,5 % en 2014), il provoque en accordant seulement 0,1 % (montant de l'inflation estimée pour 2015) au 1<sup>er</sup> octobre 2015 !

**Et le gouvernement « revalorise » le plus tard possible.** Au lieu du 1<sup>er</sup> janvier, puis du 1<sup>er</sup> avril, ce sera le 1<sup>er</sup> octobre chaque année. La revalorisation ne sera plus en avance selon l'inflation estimée de l'année, mais en retard, selon l'inflation constatée au cours des 12 mois précédents.

### La mauvaise pression fiscale

**D'un côté,** les gouvernements diminuent l'impôt sur le revenu, juste car progressif selon le revenu.

**De l'autre côté,** ils augmentent l'impôt TVA, injuste car payé de la même façon par les riches et les plus démunis.

**Et ils frappent davantage les retraité-e-s :** suppression de la 1/2 part fiscale aux veuves, fiscalisation des 10 % supplémentaires de pension pour avoir élevé 3 enfants, création d'une taxe CASA de 0,3 %, augmentation de la CSG...

### Vers un départ en retraite à 63 ans ?

Patronat, CFTD, CFTC et CGC ont décidé de réduire encore les retraites complémentaires, alors qu'en une vingtaine d'années, le taux de remplacement (montant de la pension par rapport au salaire) a déjà baissé de plus de 30 %. Pour économiser 6 milliards d'euros en 2020, ils :

- **Incitent au départ à 63 ans**, en diminuant la pension de 10 % pendant 2 ou 3 ans en cas de départ à 62... comme si les 56 % de personnes sans emploi au moment de la liquidation de la retraite avaient le choix !
- **Prolongent la baisse du pouvoir d'achat** commencée en mars 2013 en revalorisant la pension un point de moins que l'inflation, au moins jusqu'en 2018, et seulement 7 mois plus tard au 1<sup>er</sup> novembre.
- **Baissent les droits à pension** de 8,5 % par rapport aux cotisations versées.

**Ce dangereux « accord » allonge de fait d'un an l'âge de départ** et la durée de cotisation, diminue la pension attribuée en fonction des cotisations, favorise le déplacement des cotisations vers l'épargne et les assurances privées.

**Ces reculs représentent un ballon d'essai pour tous les régimes, comme cela a été le cas pour le gel des salaires.**

Le 24 novembre 2015 : toutes et tous...  
(modalités locales de mobilisation)